



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Premier trimestre 2021

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction – Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président – Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente – Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu avec le Rapport annuel 2020. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2021 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages
	Informations complémentaires sur les fonds propres	
	Rapport réglementaires et informations	
	annuel 2020	du Pilier 3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques		
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)		
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC		5
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	68 à 72, 73 à 78, 81-82, 86-96 et 188	
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires		
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	107-109	8
Composition des fonds propres et TLAC		
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires		9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan		12-13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾		
TLAC1 – Composition de la TLAC		14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		15
Ratio de levier		
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires		16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun		17
Risque de crédit		
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	68 à 72, 77-78 et 82	
RC1 – Qualité de crédit des actifs		18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut		19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	82, 109-110, 167-168 et 172-173	21, 22 et 26 ⁽²⁾
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	81 à 84, 155, 164 et 187	
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		20
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	80	
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 72, 77 à 81 et 85	
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		26 à 29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) (impact non	n.a.	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI		30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille		31 à 34 ⁽³⁾
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques		32
Risque de contrepartie		
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	83-84 et 185 à 193	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche		33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		34
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)		38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit		39
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		40
Titrisation		
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 78 à 80, 142, 179, 210 et 213 à 215	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire		41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation		43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire		45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		47-48
Risque de marché		
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)		
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes		

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires - Premier trimestre 2021 ».

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 - Quatrième trimestre 2020 ».

Banque Nationale du Canada – Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
		a				
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
1a	TLAC disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
3a	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
5a	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allégement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent la TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

		T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T1 2021
		a	b	b	b	b	c
		APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	68 566	67 348	66 240	66 385	60 155	5 485
2	dont approche standard (AS)	14 150	14 229	13 630	14 065	12 095	1 132
3	dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4	dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5	dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	54 416	53 119	52 610	52 320	48 060	4 353
6	Risque de contrepartie (RCC)	6 910	6 149	6 188	5 756	5 341	553
7	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	5 256	4 702	4 704	4 714	4 035	420
8	dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9	dont autres RCC	1 422	1 276	1 345	927	1 132	114
9a	dont expositions sur les contreparties centrales	232	171	139	115	174	19
10	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 337	1 612	1 664	1 555	1 364	107
11	Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	1 111	1 060	1 074	1 017	1 060	89
12	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	146	144	128	138	149	12
13	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	–	–	–	–	–	–
15	Risque de règlement	74	113	166	63	70	6
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	666	694	639	574	646	53
16a	dont sujet à l'arrangement transitoire	–	–	–	–	–	–
17	dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	153	172	176	67	73	12
18	dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	408	442	383	427	493	33
19	dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	105	80	80	80	80	8
20	Risque de marché	3 489	3 497	4 724	4 121	4 397	279
21	dont approche standard (AS)	1 017	1 031	1 025	1 095	916	81
22	dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	2 472	2 466	3 699	3 026	3 481	198
23	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24	Risque opérationnel	12 594	12 326	12 146	11 977	11 664	1 008
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	2 290	1 865	1 845	1 169	1 360	183
26	Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206	7 775

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T1 2020						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 726	33 726	33 726	–	–	714	–
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	88 328	91 445	2 932	–	12	88 501	–
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11 156	20 780	20 676	–	104	–	–
Au coût amorti	11 156	11 459	10 539	–	920	–	–
	110 640	123 684	34 147	–	1 036	88 501	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	10 419	14 026	–	14 026	–	–	–
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	66 827	38 950	38 950	–	–	–	–
Aux particuliers	37 738	37 738	37 738	–	–	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 846	1 846	717	–	1 071	–	58
Aux entreprises et aux administrations publiques	55 550	55 550	55 550	–	45	507	–
	161 961	134 084	132 955	–	1 116	507	58
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 878	6 878	6 878	–	–	–	–
Provisions pour pertes de crédit	(1 149)	(573)	(573)	–	–	–	–
	167 690	140 389	139 260	–	1 116	507	58
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	12 877	13 561	–	13 561	–	12 735	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	404	458	458	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	1 143	1 143	1 143	–	–	–	–
Goodwill	1 408	1 508	–	–	–	–	1 508
Immobilisations incorporelles	1 446	1 222	–	–	–	–	1 222
Autres actifs	3 884	3 817	3 621	–	–	–	196
	21 162	21 709	5 222	13 561	–	12 735	2 926
Total actif	343 637	333 534	212 355	27 587	2 152	102 457	2 984
Passif							
Dépôts	227 677	227 677	–	–	–	12 218	215 459
Autres							
Acceptations	6 878	6 878	–	–	–	–	6 878
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 273	18 273	–	–	–	18 273	–
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	31 282	38 828	–	38 828	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	14 010	14 890	–	14 890	–	13 543	–
Passifs relatifs à des créances cédées	22 664	22 664	–	–	–	–	22 664
Autres passifs	5 160	5 160	–	–	–	–	5 160
	98 267	106 693	–	53 718	–	31 816	34 702
Dette subordonnée	773	773	–	–	–	–	773
Total passif	326 717	335 143	–	53 718	–	44 034	250 934

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c) à g) ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b), certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T1 2021				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	330 550	212 355	2 152	27 587	102 457
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	84 209	–	–	53 718	44 034
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	246 341	212 355	2 152	(26 131)	58 423
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	77 656	–	–	77 656	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	12 781	–	–	12 781	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	186 903	55 449	3 718	98 889	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	6 367	–	–	6 367	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	8 913	–	–	8 913	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(148 106)	–	–	(148 106)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	390 855	267 804	5 870	30 369	58 423

(1) La somme des montants des colonnes b) à e) peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a) puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau L11.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a), tandis que dans la colonne b) à e), les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
	Référence ⁽¹⁾					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 139	3 104	3 087	3 074	3 072
2 Résultats non distribués	b	10 998	10 444	10 150	10 058	9 556
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	(167)	(118)	(177)	(137)	(7)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		–	–	–	–	–
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	–	–	–	–	–
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		13 970	13 430	13 060	12 995	12 621
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		–	–	–	–	–
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 508)	(1 515)	(1 518)	(1 524)	(1 511)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 222)	(1 213)	(1 239)	(1 182)	(1 160)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(41)	(41)	(32)	(31)	–
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	249	283	311	313	47
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	–	–	–	–	–
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		–	–	–	–	–
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	140	59	41	(88)	56
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(196)	(79)	(15)	(118)	(7)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		–	–	–	–	–
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		–	–	–	–	–
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	–	–	–	–	–
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	–	–	–	–	–
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		–	–	–	–	–
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		–	–	–	–	–
22 Montant excédant le seuil de 15 %		–	–	–	–	–
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	–	–	–	–	–
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		–	–	–	–	–
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	–	–	–	–	–
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		171	243	232	203	–
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		–	–	–	–	–
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 407)	(2 263)	(2 220)	(2 427)	(2 575)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
29a CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		11 392	10 924	10 608	10 365	
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	v + z	2 950	2 950	2 450	2 450	2 450
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	p	–	–	–	–	–
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	v' + z' + p'	–	–	–	350	350
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾		–	–	–	–	–
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	–	–	–	–	–
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		–	–	–	–	–
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 950	2 950	2 450	2 800	2 800

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
Référence ⁽¹⁾						
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	(3)	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(1)	(2)	-	-	-
41a	dont : hypothèques inversées	(1)	(2)	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(1)	(5)	-	-	-
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14 341	13 869	13 058	13 165	
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	10	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	402	317	308	205
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	1 161	1 076	1 072	1 068	964
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 077	1 055	1 046	1 002	909
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15 589	15 167	14 336	14 370	

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	11,7%	11,5%	11,2%	11,2%	
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	14,9%	14,9%	14,0%	14,4%	14,9%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14,8%	14,6%	13,8%	14,2%	
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	16,0%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾						
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	435	365	346	390	436
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	353	337	377	354	340
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	563	409	361	114	204
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	137	122	118	123	92
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	167	166	159	159	139
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	265	195	195	185	113
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	407	394	392	384	354
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	–	–	–	–	–
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	–	–	–	–	–
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	194	387	387	387	387
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	–	–	–	–	–
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	238	476	476	476	476
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	–	–	–	–	–

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T1 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		33 726	33 726
Valeurs mobilières		110 640	123 684
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	–	–
Autres valeurs mobilières		110 640	123 684
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		10 419	14 026
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		66 827	38 950
Aux particuliers		37 738	37 738
Créances sur cartes de crédit		1 846	1 846
Aux entreprises et aux administrations publiques		55 550	55 550
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 878	6 878
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 149)	(573)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(573)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(576)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		12 877	13 561
Autres		8 285	8 148
Goodwill	e	1 408	1 508
Immobilisations incorporelles	f	2 589	1 446
Actifs d'impôt différé		588	777
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	41
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	173
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	563
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	–	267
Participations significatives dans d'autres institutions financières		–	353
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	353
Autres		3 700	3 797
Total - Actif		343 637	333 534

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 195 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T1 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		227 677	227 677
Instruments financiers dérivés		14 010	14 890
Autres passifs		84 257	91 803
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(140)
Passifs d'impôt différé		19	19
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	224
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	71
Autres passifs d'impôt différé		-	(276)
Autres		84 238	91 924
Dettes subordonnée		773	773
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	14
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	759
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	9
Total - Passif		326 717	335 143
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		16 920	16 920
Actions ordinaires	a	3 094	3 094
Surplus d'apport	a'	45	45
Résultats non distribués	b	10 998	10 998
Autres éléments cumulés du résultat global	c	(167)	(167)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(249)	(249)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(48)	(48)
Autres		130	130
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 950	2 950
Admissibles	v	-	2 950
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Total - Capitaux propres		16 920	16 920
Total - Passif et capitaux propres		343 637	352 063

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 195 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 950	2 950	2 450	2 800	2 800
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	–	–	–	–	–
4	Autres ajustements	(1)	(5)	–	–	–
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1 161	1 076	1 072	1 068	964
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	–	–	–	–	–
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	–	–	–	–	–
9	Autres ajustements	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	1 077	1 055	1 046	1 002	909
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	–	–	–	–	–
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	–	–	–	–	–
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	–	–	–	–	–
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	–	–	–	–	–
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements						
18	TLAC avant déductions	24 622	22 517	21 617	20 252	20 014
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ¹ SPE)	–	–	–	–	–
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(20)	(6)	(33)	(80)	(71)
21	Autres ajustements de TLAC	–	–	–	–	–
22	TLAC après déductions	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratios TLAC et réserves de fonds propres						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	–	–	–	–	–
31	dont: réserve applicable aux BIS ¹ et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2021						T4 2020					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 094	2 950	759	10 031	–	16 834	3 057	2 950	759	8 369	–	15 135
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	1 018	–	1 018	–	–	–	1 025	–	1 025
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	952	–	952	–	–	–	999	–	999
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	5 812	–	5 812	–	–	–	4 952	–	4 952
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	805	–	1 555	–	–	750	774	–	1 524
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	1 444	–	1 453	–	–	9	619	–	628
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 094	2 950	–	–	–	6 044	3 057	2 950	–	–	–	6 007

		T3 2020						T2 2020					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 040	2 450	759	7 997	–	14 246	3 028	2 450	760	6 603	–	12 841
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	748	–	748	–	–	–	801	–	801
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498	3 028	2 450	760	5 802	–	12 040
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498	3 028	2 450	760	5 802	–	12 040
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	6 270	–	6 270	–	–	–	5 552	–	5 552
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	758	–	1 508	–	–	750	22	–	772
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	221	–	230	–	–	10	228	–	238
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 040	2 450	–	–	–	5 490	3 028	2 450	–	–	–	5 478

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier					
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	343 637	331 625	322 453	316 950	289 191
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	14	8	55	34	25
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque ⁽¹⁾	(65)	(65)	(65)	(37)	(898)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	–	–	–	–	–
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	3 859	2 224	1 755	(64)	6 458
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽²⁾	3 754	2 174	3 562	1 857	4 754
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
8	Autres ajustements	(44 902)	(42 293)	(44 697)	(37 187)	(4 376)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2021	2020			
		T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	281 196	267 262	257 390	252 666	267 659
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	–	–	–	–	–
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 088)	(3 350)	(3 329)	(3 509)	(1 740)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(2 721)	(2 570)	(2 493)	(2 855)	(2 631)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	275 387	261 342	251 568	246 302	263 288
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	4 811	4 757	5 433	6 373	3 408
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	11 913	10 821	9 769	9 290	11 995
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	–	–	–	–	–
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	13	67	20	21	20
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	–	–	–	–	–
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	16 737	15 645	15 222	15 684	15 423
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	10 419	14 512	12 711	17 710	11 689
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 272)	(1 725)	(1 491)	(2 301)	(520)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	5 026	3 899	5 053	4 158	5 274
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	–	–	–	–	–
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	14 173	16 686	16 273	19 567	16 443
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	87 397	85 644	82 951	80 508	76 692
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(59 681)	(58 279)	(57 013)	(55 675)	(52 137)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14 341	13 869	13 058	13 165	
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,3%	4,4%	4,3%	4,4%	4,0%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,3%	4,3%	4,2%	4,3%	

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

T1 2021								T4 2020							
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale				Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1 Prêts ⁽⁵⁾	734	170 991	1 155	23	58	1 074	170 570		782	164 083	1 163	26	57	1 080	163 702
2 Titres de dette	–	32 418	3	–	1	2	32 415		–	33 237	4	–	1	3	33 233
3 Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	18	84 170	196	–	4	192	83 992		17	82 314	176	–	4	172	82 155
4 Total	752	287 579	1 354	23	63	1 268	286 977		799	279 634	1 343	26	62	1 255	279 090

T3 2020								T2 2020							
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale				Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1 Prêts ⁽⁵⁾	743	157 723	1 118	26	58	1 034	157 348		760	160 166	1 044	25	48	971	159 882
2 Titres de dette	–	34 680	3	–	2	1	34 677		–	31 533	5	–	2	3	31 528
3 Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	12	80 210	184	–	2	182	80 038		17	77 809	162	–	3	159	77 664
4 Total	755	272 613	1 305	26	62	1 217	272 063		777	269 508	1 211	25	53	1 133	269 074

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	782	743	760	653	656
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	169	227	179	267	245
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(68)	(50)	(40)	(26)	(35)
4	Radiations	(67)	(80)	(55)	(74)	(85)
5	Autres variations ⁽²⁾	(82)	(58)	(101)	(60)	(128)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	734	782	743	760	653

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T1 2021					T4 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	104 226	67 475	60 866	6 414	–	100 103	64 733	59 254	5 334	–
2	Titres de dette	32 418	–	–	–	–	33 237	–	–	–	–
3	Total	136 644	67 475	60 866	6 414	–	133 340	64 733	59 254	5 334	–
4	Dont en défaut	487	241	185	52	–	511	289	234	51	–

		T3 2020					T2 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	95 012	63 425	57 832	5 442	–	99 239	61 658	52 068	3 736	–
2	Titres de dette	34 680	–	–	–	–	31 533	–	–	–	–
3	Total	129 692	63 425	57 832	5 442	–	130 772	61 658	52 068	3 736	–
4	Dont en défaut	486	228	189	35	–	477	227	158	44	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2021						2020											
	T1						T4						T3					
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	6 100	446	4	-	-	6 550	5 924	448	3	-	-	6 375	5 823	418	5	-	-	6 246
Pétrole & gaz et pipelines	4 822	3 625	307	-	-	8 754	5 103	3 134	308	-	-	8 545	5 311	3 165	291	-	-	8 767
<i>Pétrole & gaz</i>	2 327	1 811	145	-	-	4 283	2 561	1 692	158	-	-	4 411	2 878	1 550	160	-	-	4 588
<i>Pipelines et autres</i>	2 495	1 814	162	-	-	4 471	2 542	1 442	150	-	-	4 134	2 433	1 615	131	-	-	4 179
Mines	576	1 281	194	-	-	2 051	690	1 271	167	-	-	2 128	910	1 104	163	-	-	2 177
Services publics	5 376	2 804	1 290	-	-	9 470	5 102	3 075	1 242	-	-	9 419	4 721	3 198	1 197	-	-	9 116
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 369	1 117	102	-	-	2 588	1 297	1 500	71	-	-	2 868	1 225	1 590	74	-	-	2 889
Fabrication	5 272	2 588	338	-	-	8 198	5 457	2 671	376	-	-	8 504	6 124	2 462	362	-	-	8 948
Commerce de gros	2 185	1 057	51	-	-	3 293	2 128	995	46	-	-	3 169	2 016	1 064	61	-	-	3 141
Commerce de détail	2 835	1 534	42	-	-	4 411	2 828	1 608	43	-	-	4 479	2 979	1 538	39	-	-	4 556
Transports	1 498	1 109	83	56	-	2 746	1 563	1 104	77	71	-	2 815	1 760	988	70	106	-	2 924
Communications	1 246	972	196	-	-	2 414	1 118	961	205	-	-	2 284	1 178	996	206	-	-	2 380
Finance et assurances	33 165	4 543	1 143	119 056	2 782	160 689	28 678	4 123	1 029	111 002	2 337	147 169	28 072	4 084	1 139	127 473	1 360	162 128
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	14 188	4 259	262	-	-	18 709	13 418	3 506	256	-	-	17 180	12 631	3 569	231	-	-	16 431
Services professionnels	1 366	1 408	260	-	-	3 034	1 243	1 152	273	-	-	2 668	1 559	1 042	277	-	-	2 878
Éducation et soins de santé	3 795	1 601	11	18	-	5 425	3 581	1 523	10	3	-	5 117	3 666	1 003	8	3	-	4 680
Autres services	6 104	1 914	439	3	-	8 460	6 180	1 755	454	-	-	8 389	6 350	1 644	449	-	-	8 443
Gouvernement	29 467	1 435	5	40 243	163	71 313	29 873	1 426	5	33 186	178	64 668	28 559	1 197	3	34 194	145	64 098
Autres	10 490	14	634	1 280	1	12 419	9 974	41	823	855	16	11 709	9 654	42	700	636	13	11 045
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	129 854	31 707	5 361	160 656	2 946	330 524	124 157	30 293	5 388	145 117	2 531	307 486	122 538	29 104	5 275	162 412	1 518	320 847

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2020												2019					
	T2						T1						T4					
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	5 638	385	5	–	–	6 028	5 574	332	4	–	–	5 910	5 437	337	4	–	–	5 778
Pétrole & gaz et pipelines	5 546	3 301	302	–	–	9 149	4 248	3 570	315	–	–	8 133	4 326	3 601	284	–	–	8 211
Pétrole & gaz	2 938	1 768	146	–	–	4 852	2 580	2 096	142	–	–	4 818	2 799	2 070	143	–	–	5 012
Pipelines et autres	2 608	1 533	156	–	–	4 297	1 668	1 474	173	–	–	3 315	1 527	1 531	141	–	–	3 199
Mines	1 192	855	178	–	–	2 225	663	1 101	172	–	–	1 936	669	1 081	159	–	–	1 909
Services publics	4 496	3 301	1 136	–	–	8 933	3 976	2 932	916	–	–	7 824	3 807	2 435	775	–	–	7 017
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 078	1 500	67	–	–	2 645	1 093	1 208	71	–	–	2 372	1 387	1 188	87	–	–	2 662
Fabrication	6 571	2 120	339	–	–	9 030	6 266	2 152	315	–	–	8 733	6 250	2 036	217	–	–	8 503
Commerce de gros	2 257	831	47	–	–	3 135	2 203	771	46	–	–	3 020	2 137	851	47	–	–	3 035
Commerce de détail	3 657	886	41	–	–	4 584	3 203	1 170	53	–	–	4 426	3 202	1 172	47	–	–	4 421
Transports	1 821	980	74	184	–	3 059	1 623	937	71	242	–	2 873	1 694	845	80	39	–	2 658
Communications	1 578	791	203	–	–	2 572	1 379	883	200	–	–	2 462	1 553	936	200	–	–	2 689
Finance et assurances	32 469	4 106	1 088	138 269	1 398	177 330	30 697	4 174	1 103	148 504	1 864	186 342	34 318	4 102	1 335	138 430	1 982	180 167
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	12 101	3 074	217	–	–	15 392	11 884	3 065	209	–	–	15 158	11 083	2 961	247	–	–	14 291
Services professionnels	1 892	704	326	–	–	2 922	1 681	779	386	–	–	2 846	1 624	760	363	–	–	2 747
Éducation et soins de santé	3 628	1 203	7	1	–	4 839	3 268	1 148	7	2	–	4 425	3 393	1 150	7	1	–	4 551
Autres services	6 302	1 425	453	–	–	8 180	5 782	1 375	450	–	–	7 607	4 880	1 248	398	–	–	6 526
Gouvernement	22 461	1 588	3	35 429	125	59 606	9 614	1 520	3	18 511	154	29 802	9 127	1 437	3	15 320	175	26 062
Autres	10 031	44	817	1 760	–	12 652	8 608	46	771	1 388	–	10 813	6 966	34	627	1 365	–	8 992
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	122 718	27 094	5 303	175 643	1 523	332 281	101 762	27 163	5 092	168 647	2 018	304 682	101 853	26 174	4 880	155 155	2 157	290 219

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021						2020											
	T1						T4						T3					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	-	462	6	-	469	-	-	143	9	-	152	80	24	172	7	-	283
Italie	2	3	-	-	5	10	-	1	-	-	5	6	-	1	-	-	3	4
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	30	1 356	16	33	1 435	8	30	1 346	1	31	1 416	10	30	1 377	1	31	1 449
Total GIIPS	3	33	1 818	22	38	1 914	8	31	1 489	10	36	1 574	90	55	1 549	8	34	1 736
France	24	55	4 037	145	323	4 584	24	71	1 959	9	355	2 418	67	68	7 777	143	351	8 406
Allemagne	162	20	-	59	19	260	172	23	-	34	20	249	175	22	-	35	21	253
Grande-Bretagne	2 214	98	22 034	2 728	3	27 077	1 637	80	22 314	2 265	3	26 299	2 215	4	25 418	2 195	3	29 835
Autre zone Européenne	180	36	3 885	617	8	4 726	284	45	4 580	559	11	5 479	349	45	4 075	437	2	4 908
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 583	242	31 774	3 571	391	38 561	2 125	250	30 342	2 877	425	36 019	2 896	194	38 819	2 818	411	45 138

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 583	242	1 585	391	4 801	2 125	250	1 484	425	4 284	2 896	194	1 609	411	5 110

	2020						2019											
	T2						T1						T4					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	82	20	35	10	-	147	70	23	580	1	3	677	71	22	690	1	-	784
Italie	-	1	-	-	3	4	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	31	-	-	-	-	-	-
Espagne	20	30	716	1	31	798	4	36	1 965	11	-	2 016	1	38	33	1	39	112
Total GIIPS	102	51	751	11	34	949	74	60	2 545	12	34	2 725	72	61	723	2	40	898
France	40	80	7 082	133	358	7 693	87	77	10 539	104	318	11 125	25	76	2 527	-	52	2 680
Allemagne	179	29	-	32	27	267	168	32	-	28	28	256	175	34	-	30	27	266
Grande-Bretagne	1 973	2	33 668	2 062	3	37 708	1 233	44	27 996	3 147	1	32 421	872	15	27 374	2 125	1	30 387
Autre zone Européenne	216	154	3 789	423	2	4 584	184	20	6 626	512	18	7 360	118	22	2 696	210	9	3 055
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 510	316	45 290	2 661	424	51 201	1 746	233	47 706	3 803	399	53 887	1 262	208	33 320	2 367	129	37 286

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 510	316	1 549	424	4 799	1 746	233	1 695	399	4 073	1 262	208	1 267	129	2 866

(1) Le montant d'exposition représente le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du risque de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T1 2021						T4 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 565	81	2 565	–	2 062	80%	2 672	82	2 672	–	2 069	77%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	254	–	254	–	–	0%	304	–	304	–	–	0%
4	Institutions financières	867	4 798	867	242	619	56%	802	4 839	802	271	609	57%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 324	637	7 324	190	4 021	54%	6 232	785	6 232	235	3 739	58%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	3 849	51	3 849	14	2 136	55%	4 130	27	4 130	7	2 342	57%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 158	124	6 158	49	2 330	38%	6 555	139	6 555	55	2 392	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	179	–	179	–	179	100%	157	–	157	–	157	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	47	2	47	–	36	77%	46	3	46	–	33	72%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 779	–	3 779	–	2 761	73%	3 978	–	3 978	–	2 882	72%
14	Total	25 026	5 693	25 026	495	14 150	55%	24 880	5 875	24 880	568	14 229	56%

		T3 2020						T2 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 257	82	2 257	–	1 693	75%	1 959	82	1 959	–	1 242	63%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	117	–	117	–	–	0%	147	–	147	–	–	0%
4	Institutions financières	729	4 841	729	274	599	60%	2 118	2 625	2 118	278	883	37%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	5 793	737	5 795	204	3 540	59%	4 706	883	4 706	268	3 822	77%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 128	404	4 128	63	2 342	56%	4 355	1 029	4 355	186	2 590	57%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 317	128	6 317	50	2 387	37%	6 220	108	6 220	42	2 412	39%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	156	–	156	–	156	100%	152	–	152	–	152	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	30	1	30	–	32	107%	36	8	36	–	24	67%
12	Catégories plus risquées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 997	–	3 997	–	2 881	72%	3 939	–	3 939	–	2 940	75%
14	Total	23 524	6 193	23 526	591	13 630	57%	23 632	4 735	23 632	774	14 065	58%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T1 2021										T4 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	503	-	-	-	-	-	2 062	-	-	2 565	603	-	-	-	-	-	2 069	-	-	2 672
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	254	-	-	-	-	-	-	-	-	254	304	-	-	-	-	-	-	-	-	304
4	Institutions financières	43	-	546	-	18	-	502	-	-	1 109	50	-	517	-	-	-	506	-	-	1 073
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 444	-	62	-	-	-	4 008	-	-	7 514	2 679	-	62	-	-	-	3 726	-	-	6 467
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 015	-	-	-	-	2 848	-	-	-	3 863	1 015	-	-	-	-	3 122	-	-	-	4 137
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	623	-	-	4 652	35	851	46	-	-	6 207	887	-	-	4 751	41	886	45	-	-	6 610
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	179	-	-	179	-	-	-	-	-	-	157	-	-	157
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	13	-	-	-	-	-	30	4	-	47	14	-	-	-	-	-	29	3	-	46
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 068	-	-	-	-	-	2 707	-	4	3 779	1 088	-	82	-	-	-	2 803	-	5	3 978
14	Total	6 963	-	608	4 652	53	3 699	9 534	8	4	25 521	6 640	-	661	4 751	41	4 008	9 335	7	5	25 448

		T3 2020										T2 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	564	-	-	-	-	-	1 693	-	-	2 257	717	-	-	-	-	-	1 242	-	-	1 959
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	117	-	-	-	-	-	-	-	-	117	147	-	-	-	-	-	-	-	-	147
4	Institutions financières	60	-	429	-	-	-	514	-	-	1 003	61	-	1 815	-	-	-	520	-	-	2 396
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	2 409	-	62	-	-	-	3 528	-	-	5 999	1 151	-	-	-	-	-	3 823	-	-	4 974
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 068	-	-	-	-	3 123	-	-	-	4 191	1 088	-	-	-	-	3 453	-	-	-	4 541
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	800	-	-	4 487	6	1 039	35	-	-	6 367	737	-	-	4 348	7	1 133	37	-	-	6 262
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	156	-	-	156	-	-	-	-	-	-	152	-	-	152
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	-	-	-	-	-	-	26	4	-	30	13	-	-	-	-	-	22	1	-	36
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 058	-	72	-	-	-	2 867	-	-	3 997	913	-	108	-	-	-	2 918	-	-	3 939
14	Total	6 076	-	563	4 487	6	4 162	8 819	4	-	24 117	4 827	-	1 923	4 348	7	4 586	8 714	1	-	24 406

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T1 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 130	–	0%	1 130	0,07%	59 437	5,8%	13	1,1%	–	
	0.15 à < 0.25	352	–	0%	352	0,19%	14 689	6,5%	10	2,7%	–	
	0.25 à < 0.50	440	–	0%	440	0,36%	18 061	5,2%	14	3,4%	–	
	0.50 à < 0.75	264	–	0%	264	0,61%	8 468	4,5%	11	4,3%	–	
	0.75 à < 2.50	411	–	0%	411	1,30%	12 806	3,6%	22	5,5%	–	
	2.50 à < 10.00	110	–	0%	110	4,60%	3 210	3,1%	11	9,8%	–	
	10.00 à < 100.00	53	–	0%	53	28,53%	1 229	2,8%	9	16,1%	–	
	100.00 (défaut)	44	–	0%	44	100,00%	539	2,7%	5	10,7%	2	
	Sous-total	2 804	–	0%	2 804	2,64%	118 439	5,1%	95	3,4%	2	5
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	28 239	15 873	50%	36 098	0,06%	211 481	19,1%	1 236	3,4%	5	
	0.15 à < 0.25	7 458	1 312	67%	8 339	0,19%	33 547	20,4%	714	8,6%	3	
	0.25 à < 0.50	7 533	1 223	72%	8 418	0,34%	30 640	21,2%	1 113	13,2%	6	
	0.50 à < 0.75	2 657	216	72%	2 812	0,61%	10 208	21,9%	580	20,6%	4	
	0.75 à < 2.50	2 250	219	71%	2 405	1,22%	10 259	20,8%	747	31,1%	6	
	2.50 à < 10.00	523	27	69%	541	4,57%	2 916	20,7%	364	67,3%	5	
	10.00 à < 100.00	172	1	171%	174	23,47%	1 041	21,6%	213	122,4%	9	
	100.00 (défaut)	79	3	83%	81	100,00%	617	21,7%	115	142,2%	10	
	Sous-total	48 911	18 874	53%	58 868	0,44%	300 709	19,8%	5 082	8,6%	48	59
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	700	5 941	74%	5 091	0,05%	757 326	77,5%	131	2,6%	2	
	0.15 à < 0.25	164	677	90%	770	0,19%	227 815	86,4%	75	9,7%	1	
	0.25 à < 0.50	243	471	85%	645	0,35%	189 204	82,6%	92	14,3%	2	
	0.50 à < 0.75	175	208	87%	355	0,63%	71 883	77,8%	79	22,1%	2	
	0.75 à < 2.50	536	324	90%	829	1,44%	236 692	83,7%	371	44,8%	11	
	2.50 à < 10.00	362	50	122%	423	4,43%	190 967	86,9%	426	100,9%	16	
	10.00 à < 100.00	50	3	81%	53	23,91%	20 853	87,3%	124	233,8%	11	
	100.00 (défaut)	18	–	21%	18	100,00%	3 364	70,6%	12	65,6%	12	
	Sous-total	2 248	7 674	77%	8 184	0,85%	1 698 104	79,9%	1 310	16,0%	57	258
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 961	2 382	64%	3 474	0,06%	123 540	50,8%	302	8,7%	1	
	0.15 à < 0.25	831	358	62%	1 055	0,20%	50 734	52,4%	244	23,1%	1	
	0.25 à < 0.50	1 310	349	62%	1 528	0,37%	73 985	52,5%	507	33,2%	3	
	0.50 à < 0.75	1 127	245	76%	1 314	0,64%	59 022	56,0%	642	48,9%	5	
	0.75 à < 2.50	3 682	238	68%	3 843	1,42%	190 303	55,6%	2 575	67,0%	31	
	2.50 à < 10.00	1 020	81	68%	1 075	4,07%	62 360	52,6%	858	79,8%	23	
	10.00 à < 100.00	231	18	51%	240	24,59%	10 852	48,2%	266	110,7%	27	
	100.00 (défaut)	94	3	38%	95	100,00%	7 114	53,7%	72	75,7%	53	
	Sous-total	10 256	3 674	64%	12 624	2,14%	577 910	53,3%	5 466	43,3%	144	173

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2021													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit	
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 902	6 641	83%	6 634	0,08%	506	46,3%	2,03	1 565	23,6%	3	
	0.15 à < 0.25	12 134	15 808	88%	24 038	0,20%	2 681	37,8%	2,21	7 823	32,5%	18	
	0.25 à < 0.50	9 356	5 947	90%	13 882	0,36%	2 310	35,1%	2,30	5 662	40,8%	18	
	0.50 à < 0.75	9 326	4 694	91%	12 953	0,56%	2 546	32,9%	2,02	5 905	45,6%	24	
	0.75 à < 2.50	20 296	6 637	93%	24 607	1,15%	6 694	33,7%	1,98	14 784	60,1%	96	
	2.50 à < 10.00	3 585	1 220	77%	4 640	4,68%	1 263	32,6%	1,56	4 290	92,4%	72	
	10.00 à < 100.00	181	103	93%	252	16,10%	58	37,3%	1,13	410	163,0%	14	
	100.00 (défaut)	541	75	99%	594	100,00%	214	34,5%	1,35	513	86,2%	226	
	Sous-total	57 321	41 125	89%	87 600	1,50%	16 272	35,9%	2,07	40 952	46,7%	471	761
États souverains	0.00 à < 0.15	58 293	6 593	98%	63 980	0,01%	611	8,6%	2,12	769	1,2%	1	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	2.50 à < 10.00	32	32	91%	57	5,29%	3	35,2%	1,00	64	111,0%	1	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	Sous-total	58 325	6 625	98%	64 037	0,02%	614	8,6%	2,12	833	1,3%	2	8
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 447	242	0%	2 689	0,05%	62	43,2%	1,23	412	15,3%	1	
	0.15 à < 0.25	489	345	96%	833	0,18%	28	30,9%	1,07	193	23,1%	–	
	0.25 à < 0.50	65	43	87%	108	0,36%	6	46,3%	1,00	61	56,4%	–	
	0.50 à < 0.75	–	9	0%	10	0,56%	4	49,7%	1,00	6	65,0%	–	
	0.75 à < 2.50	3	6	100%	9	0,98%	10	40,2%	1,00	6	70,2%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	3,74%	2	45,1%	1,00	–	145,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	Sous-total	3 004	645	58%	3 649	0,09%	112	40,5%	1,19	678	18,6%	1	4
Total (tous les portefeuilles)	182 869	78 617	75%	237 766	0,85%	2 712 160	26,8%	2,00	54 416	24,5%	725	1 268	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Fourchette de PD ⁽¹⁾												
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 105	–	0%	1 105	0,08%	54 469	6,3%		15	1,4%	–
	0.15 à < 0.25	408	–	0%	408	0,19%	17 623	6,8%		12	2,8%	–
	0.25 à < 0.50	547	–	0%	547	0,36%	19 096	5,8%		21	3,8%	–
	0.50 à < 0.75	336	–	0%	336	0,61%	8 660	4,7%		15	4,5%	–
	0.75 à < 2.50	531	–	0%	531	1,29%	14 086	4,0%		31	6,1%	–
	2.50 à < 10.00	153	–	0%	153	4,55%	3 803	3,0%		15	9,8%	–
	10.00 à < 100.00	71	–	0%	71	27,75%	1 565	2,8%		12	16,4%	1
	100.00 (défaut)	48	–	0%	48	100,00%	647	2,7%		5	9,6%	1
	Sous-total	3 199	–	0%	3 199	2,72%	119 949	5,5%		126	3,9%	2
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	26 786	15 391	50%	34 454	0,06%	206 549	19,5%		1 211	3,5%	5
	0.15 à < 0.25	7 142	1 260	66%	7 978	0,19%	32 699	21,1%		708	8,9%	3
	0.25 à < 0.50	7 268	1 196	72%	8 132	0,35%	30 444	21,6%		1 102	13,5%	6
	0.50 à < 0.75	2 681	222	71%	2 838	0,61%	10 407	22,4%		606	21,4%	4
	0.75 à < 2.50	2 428	210	69%	2 573	1,24%	11 014	21,5%		843	32,8%	7
	2.50 à < 10.00	616	31	69%	638	4,59%	3 280	21,3%		445	69,7%	7
	10.00 à < 100.00	235	2	117%	237	24,16%	1 321	22,6%		304	128,2%	15
	100.00 (défaut)	108	3	77%	110	100,00%	778	22,1%		196	177,3%	11
	Sous-total	47 264	18 315	53%	56 960	0,55%	296 492	20,3%		5 415	9,5%	58
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	785	6 135	74%	5 353	0,05%	740 541	78,2%		145	2,7%	2
	0.15 à < 0.25	180	739	90%	844	0,19%	227 400	87,1%		82	9,8%	1
	0.25 à < 0.50	265	530	86%	721	0,35%	193 442	83,8%		105	14,5%	2
	0.50 à < 0.75	187	226	87%	384	0,63%	73 795	78,9%		86	22,5%	2
	0.75 à < 2.50	586	364	90%	913	1,44%	237 019	84,3%		412	45,2%	12
	2.50 à < 10.00	409	58	120%	477	4,44%	187 694	87,5%		486	101,9%	19
	10.00 à < 100.00	56	3	80%	60	22,45%	20 557	87,2%		139	231,4%	12
	100.00 (défaut)	20	–	34%	20	100,00%	3 667	71,5%		8	40,9%	14
	Sous-total	2 488	8 055	78%	8 772	0,87%	1 684 115	80,8%		1 463	16,7%	64
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 003	2 300	64%	3 470	0,06%	123 434	50,6%		300	8,6%	1
	0.15 à < 0.25	852	350	62%	1 067	0,20%	51 576	53,1%		250	23,4%	1
	0.25 à < 0.50	1 358	363	63%	1 588	0,37%	76 230	52,8%		530	33,4%	3
	0.50 à < 0.75	1 130	244	74%	1 312	0,63%	59 502	55,9%		639	48,7%	5
	0.75 à < 2.50	3 445	261	67%	3 620	1,35%	193 897	53,0%		2 271	62,7%	26
	2.50 à < 10.00	1 076	88	68%	1 136	4,09%	64 523	52,3%		902	79,4%	24
	10.00 à < 100.00	276	18	51%	285	24,17%	12 697	50,5%		333	116,7%	33
	100.00 (défaut)	102	3	40%	103	100,00%	7 495	52,5%		83	80,3%	55
	Sous-total	10 242	3 627	64%	12 581	2,27%	589 354	52,5%		5 308	42,2%	148

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Fourchette de PD ⁽¹⁾												
Entreprises	0,00 à < 0,15	2 238	6 055	82%	6 512	0,08%	467	46,3%	2,12	1 517	23,3%	2
	0,15 à < 0,25	11 741	15 782	89%	23 419	0,20%	2 464	37,3%	2,32	7 645	32,6%	17
	0,25 à < 0,50	10 327	6 544	90%	15 401	0,36%	2 245	36,3%	2,42	6 646	43,2%	20
	0,50 à < 0,75	7 955	3 792	89%	10 944	0,56%	2 432	32,3%	2,05	4 745	43,4%	20
	0,75 à < 2,50	19 480	6 265	87%	23 425	1,17%	6 487	32,7%	1,95	13 680	58,4%	90
	2,50 à < 10,00	3 837	897	91%	4 533	4,87%	1 339	32,6%	1,68	4 266	94,1%	73
	10,00 à < 100,00	125	104	96%	197	16,91%	59	33,7%	1,21	303	153,0%	11
	100,00 (défaut)	466	79	98%	532	100,00%	219	35,5%	1,12	562	106,0%	197
	Sous-total	56 169	39 518	88%	84 963	1,45%	15 712	35,6%	2,14	39 364	46,3%	430
États souverains	0,00 à < 0,15	55 048	6 598	99%	60 761	0,01%	610	8,5%	2,18	771	1,3%	1
	0,15 à < 0,25	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0,25 à < 0,50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0,50 à < 0,75	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0,75 à < 2,50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	2,50 à < 10,00	31	34	88%	58	5,07%	3	15,2%	1,00	28	47,5%	–
	10,00 à < 100,00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100,00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	55 079	6 632	98%	60 819	0,02%	613	8,5%	2,18	799	1,3%	1
Institutions financières	0,00 à < 0,15	2 493	237	0%	2 730	0,06%	62	46,3%	1,19	495	18,1%	1
	0,15 à < 0,25	223	345	96%	568	0,20%	28	22,0%	1,10	109	19,1%	–
	0,25 à < 0,50	9	31	81%	40	0,36%	4	36,5%	1,00	19	47,6%	–
	0,50 à < 0,75	–	23	55%	23	0,56%	6	50,3%	1,04	15	66,4%	–
	0,75 à < 2,50	2	6	100%	8	1,11%	9	41,6%	1,00	6	72,1%	–
	2,50 à < 10,00	–	–	100%	–	3,59%	3	48,3%	1,00	–	0%	–
	10,00 à < 100,00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100,00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	2 727	642	58%	3 369	0,09%	112	42,1%	1,17	644	19,1%	1
Total (tous les portefeuilles)	177 168	76 789	76%	230 663	0,87%	2 706 347	27,0%	2,00	53 119	24,5%	704	1 255

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR calculés selon l'approche NI.

	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020
	a	a	a	a	a
1 Actifs pondérés en fonction des risques au début	55 017	54 451	54 049	49 915	49 546
2 Taille du portefeuille ⁽¹⁾	2 015	343	568	3 668	391
3 Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(115)	720	157	(59)	(41)
4 Mises à jour des modèles ⁽³⁾	(211)	(447)	–	112	(17)
5 Méthode et politique ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	(367)	(50)	(323)	413	36
8 Autres ⁽⁷⁾	–	–	–	–	–
9 Actifs pondérés en fonction des risques à la fin	56 339	55 017	54 451	54 049	49 915

(1) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(2) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(3) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(4) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(5) La rubrique « Acquisitions et cessions » inclut l'effet de l'acquisition et/ou de la disposition d'entités.

(6) La rubrique « Mouvements de devises » découle des fluctuations de marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribuées à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2021						2020					
	T1						T4					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,88%	0,54%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,89%	0,60%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,35%	0,30%	19,73%	3,15%	89,83%	84,51%	0,34%	0,28%	19,51%	4,20%	92,32%	86,17%
Crédit rotatif admissible	1,26%	0,98%	82,33%	72,66%	107,44%	93,58%	1,27%	1,12%	82,94%	74,48%	107,58%	93,05%
Particuliers - autres	1,76%	1,05%	68,60%	49,28%	83,54%	74,23%	1,64%	1,12%	67,76%	50,57%	96,16%	79,82%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0,98%	0,50%	32,89%	20,76%	82,52%	72,65%	1,11%	0,48%	39,57%	30,88%	81,95%	75,57%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,46%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,48%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

	2020											
	T3						T2					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,89%	0,72%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,98%	0,56%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,34%	0,32%	20,11%	5,70%	93,63%	88,93%	0,38%	0,31%	21,48%	10,73%	95,56%	90,08%
Crédit rotatif admissible	1,25%	1,22%	85,60%	78,04%	107,58%	103,07%	1,27%	1,23%	85,90%	79,50%	106,93%	102,95%
Particuliers - autres	1,64%	1,22%	68,55%	53,56%	94,02%	87,73%	1,77%	0,96%	68,20%	56,83%	94,70%	86,04%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,20%	0,56%	40,67%	32,29%	79,34%	81,94%	1,13%	0,51%	41,35%	35,08%	79,76%	83,92%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,44%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,34%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T1 2021 les pourcentages estimés sont en date du 31 décembre 2019 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2021					T4 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	994	107	100%	1 048	1 111	957	88	100%	1 000	1 060

	T3 2020					T2 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	965	97	100%	1 013	1 074	908	102	100%	959	1 017

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T1 2021						T4 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 428	7 434		1,4	15 207	5 256	3 382	6 886		1,4	14 375	4 702
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					12 384	1 422					9 907	1 276
6	Total						6 678						5 978

		T3 2020						T2 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 868	6 440		1,4	14 431	4 704	4 480	6 161		1,4	14 897	4 714
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					11 459	1 345					9 794	927
6	Total						6 049						5 641

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		–		–		–		–		–
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		–		–		–		–		–
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555	9 981	1 364
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555	9 981	1 364

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T1 2021									T4 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		2	-	-	-	-	-	-	-	2	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	634	-	-	634	-	-	-	-	-	632	-	-	632
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		2	-	-	-	-	634	-	-	636	3	-	-	-	-	632	-	-	635

		T3 2020									T2 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		4	-	-	-	-	-	-	-	4	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	653	-	-	653	-	-	-	-	-	392	-	-	392
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		4	-	-	-	-	653	-	-	657	6	-	-	-	-	392	-	-	398

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T1 2021								
		a	b	c	d	e	f	g
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 079	0,07%	482	46,5%	0,70	382	18,4%
	0.15 à < 0.25	2 623	0,18%	486	42,1%	2,06	839	32,0%
	0.25 à < 0.50	1 171	0,36%	226	50,6%	1,45	733	62,6%
	0.50 à < 0.75	1 006	0,56%	221	33,9%	1,90	478	47,5%
	0.75 à < 2.50	1 594	0,90%	707	39,5%	1,38	1 050	65,9%
	2.50 à < 10.00	321	4,50%	83	44,5%	1,29	428	133,3%
	10.00 à < 100.00	11	13,90%	5	36,0%	1,08	16	145,5%
	100.00 (défaut)	5	100,00%	5	58,7%	1,27	–	0%
	Sous-total	8 810	0,58%	2 215	42,9%	1,49	3 926	44,6%
États souverains	0.00 à < 0.15	8 778	0,03%	151	11,8%	1,04	159	1,8%
	0.15 à < 0.25	180	0,21%	2	13,1%	0,01	12	6,7%
	0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	5,07%	1	14,5%	1,00	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	8 958	0,03%	154	11,8%	1,02	171	1,9%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7 165	0,06%	69	50,3%	0,44	1 066	14,9%
	0.15 à < 0.25	1 868	0,17%	35	47,0%	0,87	681	36,5%
	0.25 à < 0.50	213	0,36%	13	50,4%	0,21	96	45,1%
	0.50 à < 0.75	105	0,56%	13	48,3%	0,39	61	58,1%
	0.75 à < 2.50	48	1,16%	21	47,3%	0,69	43	89,6%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	9 399	0,10%	151	49,6%	0,52	1 947	20,7%
Total de tous les portefeuilles		27 167	0,23%	2 520	35,0%	0,99	6 044	22,2%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020								
		a	b	c	d	e	f	g
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 068	0,07%	499	48,1%	0,76	392	19,0%
	0.15 à < 0.25	2 544	0,19%	517	40,5%	2,21	856	33,6%
	0.25 à < 0.50	913	0,36%	254	43,8%	1,92	488	53,5%
	0.50 à < 0.75	747	0,56%	213	35,3%	1,90	371	49,7%
	0.75 à < 2.50	1 503	0,90%	725	39,3%	1,52	1 038	69,1%
	2.50 à < 10.00	320	4,50%	80	41,4%	1,34	404	126,3%
	10.00 à < 100.00	1	13,90%	4	51,3%	1,00	2	200,0%
	100.00 (défaut)	11	100,00%	3	38,3%	1,00	15	136,4%
	Sous-total	8 107	0,65%	2 295	42,2%	1,61	3 566	44,0%
États souverains	0.00 à < 0.15	7 169	0,03%	153	11,8%	1,37	144	2,0%
	0.15 à < 0.25	76	0,21%	1	13,1%	0,01	5	7%
	0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	7 245	0,03%	154	11,8%	1,36	149	2,1%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	6 614	0,06%	65	50,8%	0,45	911	13,8%
	0.15 à < 0.25	1 462	0,17%	39	46,3%	0,84	522	35,7%
	0.25 à < 0.50	221	0,36%	13	49,7%	0,28	93	42,1%
	0.50 à < 0.75	109	0,56%	11	48,3%	0,26	63	57,8%
	0.75 à < 2.50	42	1,30%	20	46,5%	1,09	42	100,0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	8 448	0,10%	148	49,9%	0,51	1 631	19,3%
Total de tous les portefeuilles		23 800	0,27%	2 597	36,0%	1,03	5 346	22,5%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T1 2021						T4 2020					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
Trésorerie	–	9 600	–	1 723	31 146	15 840	–	10 046	–	1 861	29 253	15 472
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	4	346	–	1 530	8 160	12 433	6	215	–	1 752	9 050	10 323
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	100	–	205	16 259	20 180	–	145	–	62	15 296	19 040
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	94	99	–	155	40 015	33 912	60	66	–	126	32 990	33 558
Autres titres de créance	–	38	–	–	1 117	1 362	–	60	–	–	1 111	332
Titres de participation	–	–	–	–	52 811	69 081	–	–	–	–	48 212	59 554
Total	98	10 183	–	3 613	149 508	152 808	66	10 532	–	3 801	135 912	138 279

	T3 2020						T2 2020					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
Trésorerie	–	9 046	–	2 232	29 596	13 780	–	9 144	–	2 205	28 305	19 721
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	1	185	–	1 897	14 552	15 115	16	287	–	2 118	18 946	18 943
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	78	–	289	12 819	19 898	–	137	–	194	11 885	17 981
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	60	109	–	–	34 893	36 663	63	211	–	–	43 378	40 788
Autres titres de créance	–	51	–	–	2 079	607	–	61	–	–	1 490	852
Titres de participation	–	–	–	–	56 778	66 655	–	–	–	–	61 452	69 145
Total	61	9 469	–	4 418	150 717	152 718	79	9 840	–	4 517	165 456	167 430

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 234	358	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319	4 923	2 211
Tranches sur indices	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps à rendement total	92	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des montants notionnels	2 326	358	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319	4 923	2 211
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	2	8	13	28	19	52	50	34	–	52
Juste valeur négative (passif)	(55)	–	(58)	(1)	(83)	–	(50)	(3)	(120)	–

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

		T1 2021		T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)		232		171		139		115		174
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 778	56	2 436	48	1 350	27	1 356	27	1 794	35
3	i) Dérivés de gré à gré	227	5	48	1	49	1	92	2	74	1
4	ii) Marchés dérivés organisés	2 385	48	2 119	42	1 174	23	1 174	23	1 602	32
5	iii) Cessions temporaires de titres	166	3	269	5	127	3	90	2	118	2
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dépôt de garantie initial séparé	5 891	–	5 536	–	4 856	–	6 078	–	1 802	–
8	Dépôt de garantie initial non séparé	685	–	561	–	401	–	696	–	51	–
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	590	176	484	123	393	112	493	88	159	139
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 111	-	3 111	798	-	798
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 495	-	2 495	52	-	52
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	616	-	616	734	-	734
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	241	-	241	649	-	649
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	645	-	645
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	8	-	8	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 228	-	3 228	715	-	715
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 708	-	2 708	203	-	203
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	520	-	520	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	247	-	247	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	2 614	-	2 614	722	-	722
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 092	-	2 092	210	-	210
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	522	-	522	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	268	-	268	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	254	-	254	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	600	-	600	2 560	-	2 560	728	-	728
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 036	-	2 036	216	-	216
3	Cartes de crédit	600	-	600	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	524	-	524	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	270	-	270	776	-	776
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	256	-	256	770	-	770
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	28	-	28	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	22	-	22	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	6	-	6	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	25	-	25
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	13	-	13
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	21	-	21	18	-	18
2	Dont :									
	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	18	-	18
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	4	-	4	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2020									
Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
a	b	c	e	f	g	i	j	k	
Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	-	4	-	4	8	-	8	
2	Dont :								
3	Créances immobilières résidentielles	-	3	-	3	3	-	3	
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	5	-	5	
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	1	-	1	-	-	-	
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	14	-	14	
7	Dont :								
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	
9	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	12	-	12	
10	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	2	-	2	
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	
	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	

T2 2020									
Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
a	b	c	e	f	g	i	j	k	
Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	-	12	-	12	13	-	13	
2	Dont :								
3	Créances immobilières résidentielles	-	9	-	9	9	-	9	
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	4	-	4	
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	3	-	3	-	-	-	
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	
6	Autres que particuliers	-	1	-	1	22	-	22	
7	Dont :								
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	
9	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	12	-	12	
10	Crédits-bails et créances	-	1	-	1	10	-	10	
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	
	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
2 Titrisation classique	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
3 Dont titrisation	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 182	–	–	–	–	1 321	2 861	–	–	145	285	–	–	11	23	–	–
5 Dont de gros	241	–	–	–	–	–	241	–	–	–	24	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
2 Titrisation classique	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
3 Dont titrisation	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 299	–	–	–	–	1 320	2 979	–	–	144	297	–	–	12	23	–	–
5 Dont de gros	247	–	–	–	–	–	247	–	–	–	25	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
2	Titrisation classique	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
3	Dont titrisation	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	3 685	–	–	–	–	1 321	2 364	–	–	144	236	–	–	11	19	–	–
5	Dont de gros	268	–	–	–	–	–	268	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
2	Titrisation classique	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
3	Dont titrisation	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	3 160	–	–	–	–	250	2 910	–	–	37	291	–	–	3	24	–	–
5	Dont de gros	270	–	–	–	–	–	270	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	798	–	–	–	–	53	45	700	–	8	8	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	45	–	–	–	649	–	–	–	91	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
2 Titrisation classique	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
3 Dont titrisation	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	660	55	–	–	–	203	12	500	–	28	2	80	–	2	–	6	–
5 Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	10	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
2	Titrisation classique	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
3	Dont titrisation	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	677	45	–	–	–	210	12	500	–	32	2	80	–	3	1	6	–
5	Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	9	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
2	Titrisation classique	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
3	Dont titrisation	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	728	–	–	–	–	216	12	500	–	30	2	80	–	2	–	6	–
5	Dont de gros	720	6	50	–	–	–	776	–	–	–	107	–	–	–	9	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être : les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.